

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

**Organisation :**

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée.

Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

**Moyens d'action :**

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

▶ Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

▶ La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

**Membres Fondateurs :**

- ▶ AXA
- ▶ Bellon S.A (Sodexo-Alliance)
- ▶ Crédit Agricole S.A.
- ▶ Vivendi
- ▶ Fimalac
- ▶ Danone
- ▶ Devanlay
- ▶ Fondation Électricité de France
- ▶ Indreco
- ▶ L'Oréal
- ▶ Michelin
- ▶ Shell France
- ▶ Parcs et Jardins de France
- ▶ Fédération Française du Bâtiment

**Grâce à vos dons,  
la Statue de Jean Hameau**  
sera restaurée pour la sauvegarde de sa mémoire.



Maquette de la statue en argile.

**1 don**

=

**1 reçu fiscal**

=

**1 économie d'impôt**

Contacts

**Les Amis de Jean Hameau**  
65, rue Jean Saint-Marc  
33260 LA TESTE-DE-BUCH  
☎ : 05 56 66 10 12  
e-mail : [secrtaire@amisjeanhameau.fr](mailto:secrtaire@amisjeanhameau.fr)  
Site: <http://www.amisjeanhameau.fr>



**Fondation du Patrimoine**  
**Délégation Régionale Aquitaine**  
25 Cours de Verdun 33000 Bordeaux  
☎ : 05 56 79 12 23 - Fax : 05 56 51 17 60



Fondation reconnue d'utilité publique Loi du 2 juillet 1996 Siren 413 812 827



*Préservez aujourd'hui l'avenir...*

## RESTAURONS LA STATUE DE JEAN HAMEAU



11 LA TESTE. — Monument du Dr Jean Hameau (Gaston Leroux, sculp.). — LL.

Place Jean Hameau de 1900 à 1942  
LA TESTE DE BUCH

La Fondation du Patrimoine et l'Association des Amis de Jean Hameau font appel à votre générosité pour la restauration de la statue de Jean Hameau à sa place.



## La statue à la mémoire de Jean HAMEAU

Le 27 mai 1900 était inaugurée, au centre de la place Jean Hameau, la statue du Docteur Jean Hameau (1779-1851), en reconnaissance de la ville à son œuvre exceptionnelle.

Ce génial médecin, né et mort à La Teste où il exerça son sacerdoce sa vie durant, qui en fut aussi le maire, découvrit la *Pellagre*, maladie qui tuait des milliers de personnes tous les ans, conçut un traitement remarquable du *paludisme* et du *choléra*, publia 50 ans avant Pasteur, des "*Etudes sur les virus*" dans lesquelles il démontrait clairement la cause des maladies contagieuses et infectieuses, leur contagiosité interhumaine, leur évolution clinique, et envisageait les méthodes préventives à développer (asepsie, antisepsie, vaccination) pour les éradiquer.

Ce monument fut initié par les plus hautes instances médicales nationales et régionales, qui soutinrent la souscription auprès des médecins de Gironde et des environs.



En 1942, la statue de bronze fut détruite à des fins militaires.

L'association "Les Amis de Jean Hameau" a décidé de faire exécuter par un artiste local une réplique en bronze pour la réinstaller à son emplacement d'origine sur la place Jean Hameau.

Cette initiative a retenu toute l'attention du maire de La Teste qui soutient fermement ce projet.

Le sculpteur testerin, Patrick Lesca, en a réalisé une première maquette au 1/20° tout à fait remarquable.

La hauteur définitive de l'œuvre sera de 1,70 mètre et sera posée sur un socle en pierre.

Un comité de soutien réunissant associations culturelles et scientifiques, personnalités politiques et de la société civile, nous accompagne dans cette démarche et vous appelle à bien vouloir répondre à cette souscription dont le montant total est fixé à 56.000 euros.

**Nous comptons sur votre engagement.**

## COMITÉ DE SOUTIEN

Présidents d'honneur :

Docteur Robert FLEURY(†), ancien Président de la Société Scientifique d'Arcachon.

Monsieur le Maire de La Teste de Buch,  
Jean-Jacques EROLES

Président :

Professeur Jacques BATTIN,  
de l'Académie Nationale de Médecine, auteur de: « Un médecin précurseur Jean Hameau (1779 - 1851) et le Bassin d'Arcachon autrefois »

### Institutions et Associations culturelles

Académie Nationale de Médecine  
Société Française d'Histoire de la Médecine  
Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Bordeaux  
Archives Départementales de la Gironde  
Les Amis de Jean Hameau  
Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch  
Société Scientifique d'Arcachon  
Académie du Bassin d'Arcachon  
Ligue contre le Cancer, Comité de la Gironde

### Personnalités élues

Madame la Sénatrice de Gironde, Maire de Gujan-Mestras,  
Marie-Hélène Des ESGAULX  
Monsieur le Député de Gironde, Maire du Teich,  
François DELUGA  
Monsieur le Conseiller Général du canton de La Teste de Buch, Jacques CHAUVET  
Monsieur le Maire d'Arcachon,  
Yves FOULON  
Monsieur le Maire de Lège-Cap Ferret,  
Michel SAMMARCELLI

### Autres Personnalités

Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller d'Etat honoraire  
Monsieur Olivier MARCHAL, réalisateur de film et acteur  
Monsieur Michel HAECK, directeur de l'hôpital J. Hameau

**Bon de souscription**  Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la Statue de Jean Hameau (La Teste de Buch)  Non, je ne fais pas de don.

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune de La Teste de Buch pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Statue de Jean Hameau de La Teste de Buch ».

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).

Mon don est de ..... euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt\*.

\* La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soustraits), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable\*\* (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),

- soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €)\*\*

(exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt). (\*\* sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu  l'impôt sur la fortune  l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre :

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.

Coupon réponse à renvoyer à :  
Fondation du Patrimoine  
Délégation Régionale Aquitaine  
25 cours de Verdun  
33000 BORDEAUX

FONDATION



PATRIMOINE

